Brevet Nº 8 1 8 6 5

du 7 novembre 1979

itre délivré : 4 JUIN 1981



Monsieur le Ministre de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes Service de la Propriété Industrielle LUXEMBOURG

9,11m 2.5,81

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête	
La société dite: PHENIX WORKS S.A	1, Quai Hoover, 4110 FLEMALLE, (1)
Belgique, représentée par Monsfeur	t. Zewen, ingconseil en propriété
industrielle, agissant en qualité d	e mandataire (2)
7-1-10	C menducarre
no dépose ce sept novembre 1	900 sofxanto divenguf (3)
heures, au Ministère de l'Économie	900 soixante dix-neuf (3) Nationale et des Classes Moyennes, à Luxembourg:
as presente reducte pour robtention	dun brevet d'invention concernant :
Frocede de Tabricación en continu	d'une bande en acter" (4)
déclare , en assumant la responsabilité (de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont):
) Monsieur PIEDSOEUF Albert Charle	es, Yvon, Gérard, Avenue de la Corniche, (5)
1920 Chaudfontaine. Belg.	as, 1956, derard, Avenue de la Cornicke, 9
) Honsieur POLARD Victor Lauis 4	arie, Ferdinand, rue Vanstapel, 4, 4341 Aw
clc. 3: hone CAPNET Andre Home	irie, rerumand, rue vanstapel, 4, 4341 Aw
2. la délégation de pouvoir, datée de	Avenue Destenage 12/062, 4000 Liege, Selgenage le 6 novembre 1975 de l'invention en deux exemplaires; deux exemplaires;
3. la description en langue	de l'invention en deux exemplaires
4planches de dessin, en	deux exemplaires;
5. la quittance des taxes versées au B	ureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
7 novembre 1575	
revendique pour la susdite demande de	e brevet la priorité d'une (des) demande(s) de
déposée(s)	en (7)
	, (8)
	(6)
nom de	(9)
élit domicile pour lui (elle) et, si désig	gné, pour son mandataire, à Luxembourg
place Winston-Churchill Invertor	(10)
sollicite la délivrance d'un brevet d'inv	vention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes
smentionnées, — avec ajournement de cette déliv	vrance à 16 mois
mand taire	mois.
II Proces	market 3- Tr C
	verbal de Dépôt
des Classes Moyennes, Service de la Propriété I	ion a été déposée au Ministère de l'Économie Nationale industrielle à Luxembourg, en date du :
7 novem	
	Pr. le Ministre
1500 heures	de Classes Moyennes,
13 2	P. OK
· EM 500	2 13 21 1/2
8007	J 93

4246/25.628 Dt/GDB LU 1676

> MEMOIRE DESCRIPTIF déposé à l'appui d'une demande de $\verb"BREVET" D" INVENTION" \\$ au nom de la société dite: PHENIX WORKS S.A. pour:

"Procédé de fabrication en continu d'une bande en acier"

La présente invention est relative à un procédé et une installation pour fabriquer en continu une bande en acier présentant une face nue et portant sur sa face opposée, un revêtement à base de zinc.

5

Selon ce procédé et dans cette installation, un bain du revêtement est prévu dans une enceinte
étanche sous une atmosphère non oxydante. D'autre part, la
bande en acier est déplacée à plat à travers l'atmosphère non oxydante de l'enceinte, donc au-dessus de la
surface du bain du revêtement. Un rouleau d'enduction
partiellement immergé dans le bain du revêtement tourne
autour de son axe et roule constamment contre la face
inférieure de la bande en mouvement pour enduire cette
face d'une couche de ce revêtement liquide. La couche du
revêtement portée par la bande a une épaisseur réglée
ensuite et est refroidie pour être solidifiée avant la
sortie de cette bande hors de l'enceinte.

15

20

10

Dans le cas connu de ce genre de fabrication, le rouleau d'enduction tourne horizontalement dans le même sens que la bande, à une vitesse tangentielle égale ou supérieure à celle de cette bande. En outre, le rouleau d'enduction coopère avec un tambour

adjacent pour pomper le revêtement liquide prélevé du bain et pour limiter l'épaisseur de la couche de ce revêtement liquide transportée vers la bande. Ainsi l'épais seur de la couche du revêtement portée par la bande en mouvement après son contact avec le rouleau d'enduction 5 est réglée avant ce contact et par conséquent est irrégulière au moment du dépôt de cette couche sur cette bande. Par conséquent, la couche de revêtement portée par la bande doit encore être uniformisée en épaisseur 10 par des rouleaux de finition successifs montés avant la sortie de l'enceinte. Ainsi, le réglage complet de l'épaisseur de la couche du revêtement portée par la bande nécessite d'une part, un tambour de limitation tournant partiellement dans le bain en synchronisme avec le rouleau d'enduction et à distance de la bande, et 15 d'autre part, plusieurs rouleaux de finition tournant hors du bain et en contact avec le revêtement liquide. De la sorte, le réglage de l'épaisseur de la couche de revêtement portée par la bande met en oeuvre un système mécanique compliqué et peu souple. 20

L'objet de l'invention est un nouveau procédé et une nouvelle installation permettant de remédier à l'inconvénient susdit du cas connu.

A cet effet, dans le nouveau cas, l'épaisseur de la couche du revêtement déposée sur la bande est réglée par une lame d'un gaz chaud non oxydant s'étalant sur toute la largeur de cette bande, à l'aval du rouleau d'enduction.

25

Ainsi, dans le nouveau cas, la quantité
de zinc entraînée par la bande dépend essentiellement

la vitesse relative de cette bande et du rouleau d'enduction et est réglée aisément par des moyens statiques, économiques et efficaces même pour des valeurs faibles.

Généralement, dans le nouveau cas, la lame du gaz chaud non oxydant est projetée sur une portion verticale du trajet de la bande dans l'enceinte. En outre, le rouleau d'enduction peut tourner dans le même sens ou en sens inverse de la bande.

5

10

15

20

25

30

Avantageusement, dans le nouveau cas, la bande est déplacée horizontalement à peu de distance de la surface du bain du revêtement, tandis que l'axe de rotation du rouleau d'enduction se trouve en dessous de cette surface. De ce fait, le trajet du revêtement liquide transporté par le rouleau d'enduction est relativement court entre la surface du bain de ce revêtement et la bande, ce qui contribue à uniformiser l'épaisseur de la couche du revêtement déposé sur cette bande.

D'autre part, dans le nouveau cas, la couche du revêtement, dont l'épaisseur a été réglée par la lame susdite du gaz chaud non oxydant, est refroidie par d'autres jets d'un gaz identique ou analogue, avant la sortie de la bande hors de l'enceinte. De la sorte, la couche du revêtement de la bande est solidifiée avant la sortie de l'enceinte et la face non revêtue de la bande refroidie ne risque plus d'être altérée ensuite par oxydation

D'autres détails et particularités de l'invention apparaîtront au cours de la description et des dessins annexés au présent mémoire qui illustrent schématiquement et à titre d'exemple seulement, une forme de réalisation de l'invention.

La figure 1 est une coupe partielle d'une bande en acier fabriquée selon le nouveau procédé et avec la nouvelle installation.

La figure 2 est une coupe verticale schématique de la nouvelle installation.

5

10

15

20

25

30

Dans ces deux figures, des mêmes notations de référence désignent des éléments identiques.

L'installation représentée sert à fabriquer en continu une bande 1 en acier présentant une face nue 2 et portant sur sa face opposée 3, un revêtement 4 à base de zinc.

En substance, l'installation comporte une enceinte étanche 5 dont la partie inférieure est une cuve 6 contenant un bain de revêtement, en l'occurrence un bain de zinc fondu 7. La cuve 6 est surmontée par une cloche 8 dont les parois latérales verticales sont immergées partiellement dans le bain de zinc 7. La cloche 8 comprend une goulotte d'entrée 9 équipée d'un sas d'étanchéité 10, ainsi qu'une goulotte de sortie 11 pourvue d'un sas d'étanchéité identique ou analogue 12. La goulotte d'entrée 9 est inclinée vers un angle supérieur de la cloche 8, tandis que la goulotte de sortie 11 est verticale et s'étend approximativement à partir de l'angle supérieur opposé.

La bande 1 continue est amenée horizontalement à l'entrée de la goulotte d'entrée 9 où elle
est infléchie par un rouleau 13. La bande 1 est déplacée
à plat dans la goulotte d'entrée 9, traverse le sas 10
et pénètre dans la cloche 8 suivant l'inclinaison de

cette goulotte 9.

5

10

15

20

25

30

La bande 1 est infléchie par un rouleau 14 tournant librement dans la cloche 8, pour être acheminée horizontalement vers un autre rouleau 15 par exemple identique au précédent. Les axes de rotation des rouleaux 14 et 15 sont horizontaux et parallèles entre eux et à la bande 1.

Par son passage sur le rouleau 15, la bande 1 est infléchie à nouveau pour être déplacée verticalement suivant le plan médian de la goulotte de sortie 11 et pour traverser enfin le sas de sortie 12.

Dans la cloche 8 et les goulottes 9 et 11 règne une atmosphère gazeuse neutre ou réductrice composée par exemple par de l'azote. Lors de son trajet à travers la cloche 8, la bande 1 se trouve constamment dans la phase gazeuse non oxydante de l'enceinte 5. En outre, le portion horizontale de ce trajet, comprise entre les rouleaux 14 et 15, est à peu de distance de la surface 16 du bain de zinc 7 de l'enceinte 5.

Dans la portion horizontale de son trajet entre les rouleaux 14 et 15, la bande 1 est enduite d'une couche de zinc sur sa face inférieure. A cet effet, un rouleau d'enduction 17 est monté rotatif dans l'enceinte 5, autour d'un axe horizontal qui est parallèle aux axes de rotation des rouleaux 14 et 15 et qui se trouve en dessous de la surface 16 du bain de zinc 7. En fait, le rouleau d'enduction 17 commandé de l'extérieur de l'enceinte 5 et sensiblement immergé dans le bain de zinc 7, roule contre la

face inférieure de la bande 1 tout en tournant par exemple en sens inverse par rapport au sens de déplacement de cette bande 1. De la sorte, le rouleau d'enduction 17 prélève une couche épaisse et continue de zinc liquide hors du bain 7 et transporte cette couche vers le haut jusqu'à son contact avec la bande 1. Il en résulte que la bande 1 entraîne une couche continue de zinc liquide sur toute la largeur de sa face inférieure et uniquement sur cette face inférieure.

5

10

15

20

25

30

L'épaisseur de la couche de zinc liquide portée par la bande 1 en mouvement est réglée et uniformisée dans la cloche 8 par une lame d'un gaz chaud non oxydant, par exemple, une lame d'azote, projetée sur toute la largeur de cette bande 1. La lame d'azote en question provient d'une fente 18 présentée par une rampe horizontale 19 alimentée en azote. La rampe 19 est disposée par exemple un peu au-dessus du plan des axes de rotation des rouleaux 14 et 15, au début de la portion verticale du trajet de la bande 1.

Avantageusement, la pression d'injection, l'orientation et l'emplacement de la lame susdite sont réglables.

Ainsi, à partir du niveau de la fente 18, la bande 1 monte avec, sur sa surface 3, un revêtement uniforme et mince, d'environ 10 à 20 \mu, à base de zinc. Lors du passage de la bande 1 dans la goulotte de sortie 11, le revêtement en question est refroidi uniformément pour être solidifié avant le passage de cette bande 1 à travers le sas de sortie 12. Le refroidissement

du revêtement susdit est produit par des jets d'un gaz non oxydant, en l'occurrence l'azote, lesquels jets sont projetés sur la face nue 2 et la couche 4 de la bande 1. Les jets d'azote proviennent d'injecteurs 20 équipant des rampes à gaz 21 disposées de part et d'autre de la bande 1.

5

Après refroidissement et solidification de la couche 4, la bande 1 traverse le sas de sortie 12 et sort de l'enceinte 5.

10 Il est évident que l'invention n'est

pas exclusivement limitée à la forme de réalisation représentée et que bien des modifications peuvent être
apportées dans la forme, la disposition et la constitution
de certains des éléments intervenant dans sa réalisation, à condition que ces modifications ne soient
pas en contradiction avec l'objet de chacune des
revendications suivantes.

REVENDICATIONS

5

- 1.- Procédé de fabrication en continu d'une bande en acier présentant une face nue et portant sur la face opposée, un revêtement à base de zinc, procédé selon lequel:
- on prévoit dans une enceinte étanche, un bain du revêtement surmonté par une phase gazeuse non oxydante,
- on déplace à plat la bande à travers la phase gazeuse de l'enceinte,
- on enduit la face inférieure de la bande en mouvement,
 d'une couche de revêtement liquide, à l'aide d'un rouleau
 d'enduction rotatif partiellement immergé dans le bain
 de revêtement et roulant constamment contre cette face,
 on règle l'épaisseur de la couche du revêtement et
 on refroidit la couche de revêtement portée par la
 bande pour la solidifier avant la sortie de cette
 bande hors de l'enceinte,

caractérisé

- en ce qu'on règle l'épaisseur de la couche (4) du revê
 tement par une lame d'un gaz chaud non oxydant s'étalant s

 toute la largeur de la bande (1), à l'aval du rouleau

 d'enduction (17).
- 2.- Procédé selon la revendication 1,
 caractérisé en ce qu'on projette la lame du gaz chaud non
 oxydant sur la bande (1), lorsqu'on déplace celle-ci
 verticalement dans l'enceinte (5).
 - 7.- Procédé selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'on fait tourner le rouleau d'enductio (17) en sens inverse de la bande (1).
- 30 4.- Procédé selon la revendication 1 ou 2,

caractérisé en ce qu'on fait tourner le rouleau d' enduction (17) dans le sens de la bande (1).

5.-Procédé selon l'une ou l'autre des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'on déplace horizontalement la bande (1) à peu de distance de la surface (16) du bain (7) du revêtement, en contact avec le rouleau d'enduction (17) dont l'axe de rotation est situé en dessous de cette surface (16).

5

20

6.-

- Procédé selon l'une ou l'autre des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'on re-10 froidit la couche (4) de revêtement par des jets d'un gaz non oxydant, de préférence identique à celui qui sert au réglage de l'épaisseur de cette couche (4).
- 7.-Procédé en substance tel que décrit 15 ci-avant en référence aux dessins annexés.
 - 8.-Installation de fabrication en continu d'une bande en acier présentant une face nue et portant sur la face opposée, un revêtement à base de zinc, cette installation comprenant une enceinte étanche contenant le bain du revêtement surmonté par une phase gazeuse
- non oxydante traversée par la bande déplacée à plat et recevant sur sa face inférieure par l'intermédiaire d'un rouleau d'enduction partiellement immergé dans le bain de revêtement, une couche de ce revêtement liquide 25 dont l'épaisseur est réglée par des moyens de réglage et qui est soumise à des moyens de refroidissement pour

être solidifiée avant la sortie de la bande hors de l'enceinte.

caractérisée

en ce que les moyens de réglage de l'épaisseur de la 30

- couche (4) du revêtement sont constitués par une lame d'un gaz chaud non oxydant s'étalant sur toute la largeur de la bande (1), à l'aval du rouleau d'enduction (17).
- 9.- Installation selon la revendication 8,
- 5 caractérisée en ce que la lame du gaz chaud non oxydant est montée en regard d'une portion verticale du trajet de la bande (1) dans l'enceinte (5).
 - 10.- Installation selon la revendication 8 ou 9, caractérisée en ce que le rouleau d'enduction (17) tourne en sens inverse de la bande (1).
 - 11.- Installation selon la revendication 8 ou 9, caractérisée en ce que le rouleau d'enduction (17) tourne dans le sens de la bande (1).

10

- 12.- Installation selon l'une ou l'autre des revendications 8 à 11, caractérisée en ce que le trajet de la bande (1) à travers l'enceinte (5) comporte une portion horizontale située près de la surface (16) du bain (7) du revêtement et en contact avec le rouleau d'enduction (17) dont l'axe de rotation se trouve en dessous de cette surface (16).
 - 13.- Installation selon l'une ou l'autre des revendications 8 à 12, caractérisée en ce que les moyens de refroidissement (20, 21) de la couche (4) du revêtement comprennent des injecteurs (20)
- projetant des jets d'un gaz non oxydant de préférence identique à celui relatif au réglage de l'épaisseur de cette couche (4) de revêtement.
 - 14.- Installation en substance telle que décrite ci-avant en référence aux dessins annexés.

RESUME

L'invention concerne la fabrication d'une bande en acier présentant une face nue et portant sur la face opposée, un revêtement à base de zinc. On enduit la face inférieure de la bande déplacée à plat au-dessus d'un bain du revêtement, d'une couche de ce revêtement liquide, à l'aide d'un rouleau d'enduction. On règle l'épaisseur de cette couche par une lame d'un gaz chaud non oxydant. (Figure 2)